

Paris, le 16 octobre 2019

Culture Presse publie un Livre Blanc pour la mise en œuvre de la nouvelle loi Bichet

Daniel Panetto, Président, appelle la profession à se rassembler dès maintenant en créant un nouveau lieu d'échange

*

Au lendemain du vote définitif de la réforme de la loi Bichet par le Parlement, Culture Presse publie un Livre Blanc : « **Les clés de la vente au numéro - Livre blanc de la mise en œuvre de la Loi Bichet modernisée. Analyses et propositions de Culture presse.** »

Il est la contribution de Culture Presse, seule organisation représentative des marchands de journaux, **pour la mise en œuvre de cette loi** au sein de laquelle les marchands de presse ont une place centrale.

Il détaille plusieurs hypothèses et **options de mise en œuvre** sur **tous les points de la loi qui concernent les marchands**, et affiche les recommandations de Culture Presse, thématique par thématique, entre vulgarisation et précision technique.

Les thématiques traitées sont, par exemple : la presse IPG* sanctuarisée dans la loi, l'accès de la presse CPPAP* au réseau, le libre choix du marchand pour les titres hors CPPAP, l'assortiment, le plafonnement, la gestion des nouveautés, etc.

Culture Presse appelle **l'ensemble des acteurs de la filière à se rassembler dès maintenant**, en recréant un lieu d'échange interprofessionnel permanent, avec pour ambition d'élargir la focale bien au-delà de la seule question de l'assortiment.

*

Daniel Panetto, Président de Culture Presse : « *J'appelle l'interprofession à s'emparer des questions listées au sein de ce Livre Blanc sans délai, et à ouvrir le dialogue qui s'impose. Pour cela, je suis convaincu qu'il nous faut recréer un cadre interprofessionnel d'échanges, aujourd'hui disparu. Nous ne pouvons tout attendre de la seule régulation, et il nous faut nous prendre en main pour atteindre les objectifs de la loi. Je suis prêt à organiser ce lieu d'échange dont nous avons collectivement besoin et j'appelle les organisations professionnelles du secteur à rejoindre mon initiative.* »

*IPG : information politique et générale.

*CPPAP : commission paritaire des publications et des agences de presse.